

RICHE DE SON PASSÉ, TOURNÉ VERS L'AVENIR

MAIRIE DE FAYENCE
2 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
83440 FAYENCE

Projet Educatif Territorial et Plan Mercredi 2022-2025

Var FAYENCE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

SOMMAIRE

Edito..... **Page 3**
Un PEDT pour quoi faire ? ..... **Page 4**

1. Présentation du territoire et des acteurs.....
1.1 Un territoire dynamique au riche patrimoine..... **Pages 4-5**
1.2 Une action complémentaire des acteurs de l'éducation..... **Pages 6-10**

2. Un cadre de vie et des outils de modernisation favorisant la réussite scolaire.....
2.1 La sécurité à la personne et la prévention routière, un engagement fort..... **Pages 10 - 11**
2.2 Des outils numériques pour nos écoles et accueils collectifs de mineurs..... **Pages 11 - 12**

3. L'école engagée dans la protection de notre environnement.....
3.1 La restauration scolaire, un service tourné vers l'excellence..... **Pages 12 - 13**
3.2 La lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri des déchets et les actions de sensibilisation au développement durable..... **Pages 13 - 15**

4. Un parcours artistique et culturel accessible à chaque enfant et jeune Fayençois.....
4.1 La politique publique d'animation socio-culturelle..... **Page 16**
4.2 Des exemples concrets..... **Page 16**
4.2.1 La synergie des écoles..... **Pages 16 - 17**
4.2.2 La lecture..... **Page 17**
4.2.3 Le patrimoine..... **Page 17**
4.2.4 La musique..... **Pages 17 - 18**
4.2.5 Les échanges transfrontaliers..... **Page 18**

5. La pratique sportive valorisée et facilitée.....
5.1 La promotion du sport et de ses valeurs..... **Page 18**
5.2 Le sport dans le cadre scolaire, péri et extra-scolaire..... **Page 18**
5.3 L'apprentissage de la natation..... **Page 19**
5.4 Les activités au centre de vol à voile..... **Page 19**

6. L'école républicaine tournée vers les valeurs de citoyenneté, d'égalité des chances et d'inclusion.....
6.1 La citoyenneté à l'école à travers un véritable parcours citoyen..... **Page 19**
6.2 Des dispositifs ciblés en partenariat avec l'Education Nationale..... **Pages 19 - 20**
6.3 Des dispositifs d'aide aux jeunes et aux familles..... **Page 20**
6.4 Fayence, ville inclusive : l'accessibilité de tous les enfants au cœur d'une politique volontariste..... **Pages 20 - 22**

7. La recherche de cohérence entre les différents temps de l'enfant : les axes développés par le Service Enfance Jeunesse.....
7.1 L'ensemble des ressources municipales dédiées aux accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances..... **Pages 23 - 27**
7.2 Les valeurs éducatives développées : Objectifs, moyens et évaluation..... **Pages 28 - 33**
7.3 Le label qualité ACM..... **Page 34**
7.4 Le Plan Mercredi : un accueil de qualité étendu sur l'ensemble du Pays de Fayence..... **Pages 34 - 35**

8. Durée, évaluation et évolution du PEDT.....
8.1 La durée du PEDT..... **Page 35**
8.2 L'articulation du PEDT avec les dispositifs existants..... **Page 35**
8.3 Le comité de pilotage et d'évaluation..... **Pages 36 - 37**



ENFANCE

JEUNESSE





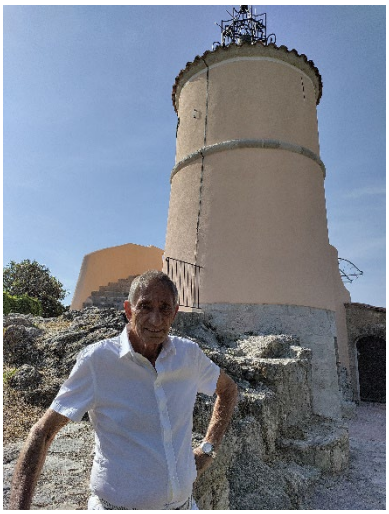
RESTAURATION SCOLAIRE





SPORT, NATURE ET CULTURE

ÉDITO



Les mots de Monsieur le Maire :

« L'avenir appartient à ceux qui donnent à la jeunesse des raisons de vivre et d'espérer. »

C'est l'esprit même de notre nouveau PEDT (Projet Éducatif Territorial).

Sous la direction d'Audrey LOVARCO, nouvelle directrice du Service Enfance-Jeunesse et son équipe de collaboratrices et collaborateurs expérimentés : l'équipe d'animation Annita, Badra, Justine, Laura, Marie-Christine, Charlène, Valérie, Nathalie, Véronique, Ferdaous, Julien, Suzon, Arnaud et Sandrine, l'équipe d'ATSEMS, l'équipe d'entretien et l'équipe de restauration, une attention particulière sera portée à l'épanouissement de chacun.

Le PEDT n'est pas seulement un catalogue d'intentions. Il se veut fédérateur au niveau des différents intervenants auprès de l'enfant : familles, partenaires associatifs et sportifs, collectivités, SDJES en déterminant les rôles et fonctions de chacun tout en étant le lien indispensable avec le temps scolaire.

Si l'enseignement est l'affaire des enseignants, l'éducation est l'affaire de tous et chaque intervenant y a un rôle essentiel.

Le PEDT c'est un engagement que nous prenons au travers des différents axes énoncés pour concourir à faire de nos enfants d'aujourd'hui les citoyens de demain.

PRÉAMBULE

UN PEDT pour quoi faire ?

Le PEDT, un cadre fédérateur pour une politique éducative globale

Le PEDT fait le lien entre temps scolaire et activités périscolaires, il permet de structurer et de rendre cohérente l'action éducative.
Il est un gage de cohérence dans le parcours éducatif de l'enfant et doit permettre la découverte d'activités auxquelles ils n'auraient pas eu accès sans ce dispositif.
Il est important de préciser que le PEDT est un contrat fédérateur qui par le biais d'une politique éducative ambitieuse doit permettre de réunir l'ensemble des acteurs éducatifs dans un seul et même but : parvenir à un projet d'éducation transversal.

Le PEDT permet :

- Aux familles, de mieux connaitre les objectifs de l'organisateur à qui sont confiés leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes.

- Aux équipes pédagogiques, d'être informées de nos priorités et des moyens que nous mettons à disposition pour atteindre nos objectifs.

- Aux agents du SDJES, de repérer les intentions éducatives de chaque accueil et séjour, d'observer les éventuels dysfonctionnements, incohérences entre le fonctionnement des ACM et les objectifs énoncés, de faire le lien avec d'autres dispositifs.

- Aux partenaires, écoles, associations, collectivités, d'être informés du fonctionnement de nos accueils de loisir.

1. Présentation du territoire et des acteurs

1.1 Un territoire dynamique au riche patrimoine

A l'Est du Var, entre mer et montagne, Fayence, ancien chef-lieu de canton, fait partie des neuf villages perchés du Pays de Fayence. Située aux portes de la Provence et de la Côte d'Azur, Fayence est encadré de paysages pittoresques, composés de forêts et de coteaux, que l'on découvre depuis la place du château.



Riche de 5 765 habitants, la superficie de Fayence est de 27.68km2, soit une densité de 208 habitants au km2. Elle se distingue également par son dynamisme, son attraction touristique et sa convivialité. Déjà appréciée du temps des Romains, le charme de ses ruelles anciennes et de ses monuments patrimoniaux fait de Fayence un village chaleureux qui ne cesse d'éveiller la curiosité des promeneurs par son charme authentique et ses couleurs.

Son atout majeur est le centre de vol à voile, premier centre européen.



Enfin, à 45 minutes des premières stations de ski, à 30 minutes des premières plages de sable, proche du lac de St-Cassien et du Golf de Terre Blanche, Fayence offre un éventail d'activités important.

L'intercommunalité, née sur les fonts baptismaux d'un Syndicat à Vocations Multiples, les huit des neuf communes du Pays de Fayence se regroupaient en 2006 pour devenir une Communauté de Communes à fiscalité propre au sens de la loi de 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale.
Consécutivement à la loi du 16 décembre 2010 qui prévoyait l'achèvement de la carte française de l'intercommunalité, le Préfet du Var a créé par arrêté en date du 31 mai 2013 le nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.
L'établissement public intègre désormais depuis le 1er janvier 2014 la commune de Bagnols-En-Forêt, sans EPCI jusqu'alors.

La Communauté de Communes possède son siège administratif au Mas de Tassy, 1849 RD 19, 83440 Tourrettes et son siège social à Fayence.
Son président est René UGO, Maire de Seillans, élu le 11 avril 2014 par le conseil communautaire.
Le périmètre de la Communauté de Communes est maintenant de 415 km^2. Sa population est forte d'environ 26 600 habitants.
Ses communes membres sont (par ordre alphabétique) : Bagnols-En-Forêt (2 500 h), Callian (3 200 h), Fayence (5 696 h), Mons (800 h), Montauroux (6 200 h), Saint Paul-En-Forêt (1 800 h), Seillans (2 500 h), Tanneron (1 500 h) et Tourrettes (2 700 h). Le Conseil communautaire se réunit au minimum quatre fois par an et vote toutes les décisions ; il est composé de 32 conseillers communautaires.

Ses missions et compétences :

- Aménagement du territoire
- Les déchets et l'environnement
- Développement économique
- Culture, sport, tourisme
- Enfance et service à la population
- Eau et assainissement
- Transport scolaire

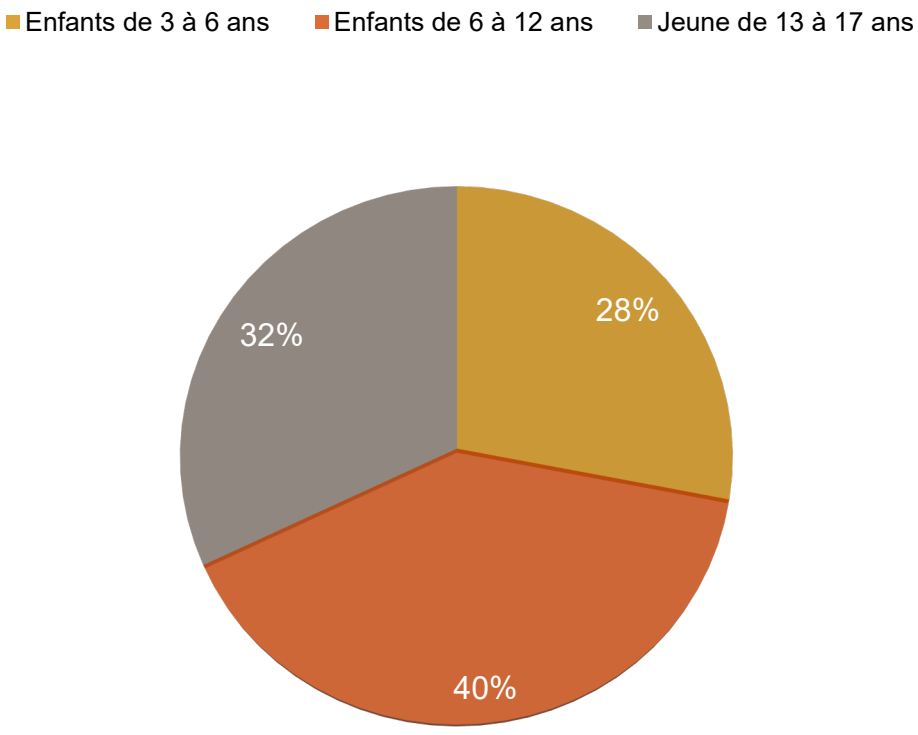
1.2 Une action complémentaire des acteurs de l'éducation

Périmètre du PEDT



Public du PEDT

Les besoins et les caractéristiques des enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 12 ans et les jeunes de 13 à 17 ans :



Les enfants de 3 à 5 ans :

Besoin de sécurité physique, affective et morale

Apprentissage de l'autonomie et de faire soi-même

Besoin d'activités motrices

Équilibre alimentaire

Besoin de repos

De découverte, de jouer, de changer souvent d'activités ou de ne rien faire…

Besoin de parler, s'exprimer, être écouté

Besoin de valorisation individuelle, de justice, de respect, de cadre et de règles bien précises et clairement concises.

Besoin d'appréhender l'espace et le temps

Besoin de découverte de son corps

La position d'écoute de l'acteur éducatif et son attitude bienveillante permettent à l'enfant de trouver l'équilibre qui lui convient, en fonction de ses besoins :

- Bouger, manipuler, explorer, jouer, apprendre
- Rêver, se reposer, penser, imaginer,
- S'exprimer, découvrir, créer, coopérer
- (Se) découvrir (l'autre)

Les enfants de 6 à 12 ans :

Développement de la dextérité

Augmentation de ses capacités et de sa concentration

Importance d'une bonne qualité de sommeil et alimentaire

Besoin de se dépenser

Sur le plan psychologique et intellectuel :

Début de l'esprit de compétition et du mensonge

Sensibles aux actions solidaires

Apprentissage ludique est remplacé par l'apprentissage fondamental : informations pures

Raisonnement logique : âge du pourquoi

Peur de l'échec

Séparation du réel et de l'imaginaire

S'identifie à l'adulte et besoin de cadre

Apprentissage de la lecture et de l'écriture

Sur le plan affectif :

Sensible à la justice : doit être équitable

Susceptible et sensible

Identification à l'adulte ou à son héros

Sensible à la nature

Séparation du lien maternel : le deuxième parent prend sa place

L'adulte détient toutes les réponses

A l'esprit de contradiction

Besoin de réconfort et d'échanges avec les autres

Il affirme sa personnalité et peut en devenir agressif

Besoin de sécurité et d'affection : mais pas en public

Sur le plan social :

Devient de plus en plus indépendant, capable de se donner des règles et de les respecter

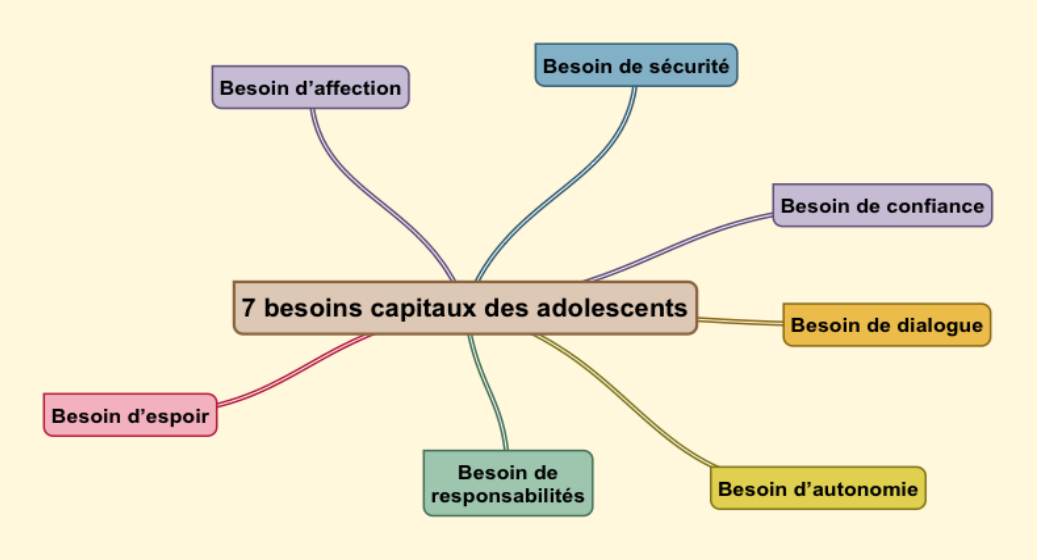
Désir d'appartenance à un groupe du même sexe

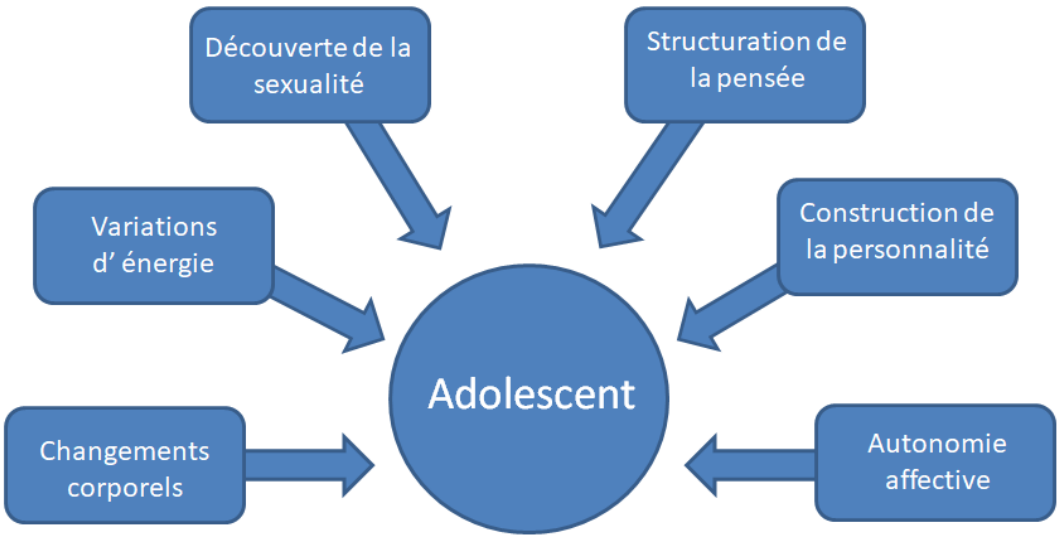
Besoin d'exprimer son individualité

Aime les jeux collectifs, de coopération et de compétition

Est très pudique

Les jeunes de 13 à 17 ans





Les caractéristiques de l'adolescent

Effectifs prévisionnels rentrée 2022-2023 : 557 élèves maternelles et élémentaires



Ecole maternelle La Colombe : 125 élèves dont 36 PS, 47 MS et 42 GS.

Ecole élémentaire La Ferrage 354 élèves hors classe ULIS

Ecole maternelle Le Château : 78 élèves dont 22 PS, 28 MS et 28 GS.



Le second degré Collège Marie Mauron : 631 élèves pour la rentrée de septembre 2022-2023

Période de la semaine concernée par le PEDT	En maternelle :	En élémentaire :	Les adolescents *:
	Accueil périscolaire du matin de 7h30 à 8h10 et du soir de 16h20 à 18h30.	Accueil périscolaire du matin de 7h30 à 8h20 et du soir de 16h30 à 18h30 Mercredi de 7h30 à 18h30	Les mercredis ou samedis de 14h à 18h30
	Mercredi de 7h30 à 18h30.	Mercredi de 7h30 à 18h30.	Deux soirs dans la semaine de 17h à 19h
	Les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.	Les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.	Les vacances scolaires de 7h30 à 18h30

Les adolescents :

A ce jour, nos équipes sont dans la phase conceptualisation et diagnostic du projet du CLUB ADOS de la commune. Accueillir les jeunes de 13 à 17 ans est une réelle ambition confirmée de la commune de Fayence pour l'année 2023-2024. Avant d'entreprendre l'ouverture du Club ados de la commune nous nous sommes fixé pour objectif commun : Elaborer un socle de qualité quant aux ACM déjà existants et à l'accueil des différents publics.

L'idée est de créer un club ados courant 2023-2024 sensiblement fidèle aux enjeux éducatifs de notre commune.

Une démarche de partenariat avec le collège de Fayence Marie Mauron sera à nouveau reconduite.
Badra TOUAOULA, animatrice, du Club ados et développera des projets qui mettent en lumière nos intentions éducatives telles que la mobilisation des jeunes, l'autonomie, permettre l'accès aux loisirs pour tous, favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté, permettre la rencontre des jeunes issus de milieux différents, l'égalité des chances et l'insertion, la prévention contre la délinquance et les comportements à risques,
sensibiliser à la préservation du patrimoine et à la protection de l'environnement.

2. Un cadre de vie et des outils de modernisation favorisant la réussite scolaire

2.1 La sécurité à la personne et la prévention routière, un engagement fort

Le dispositif TÉLÉALERTE :

Dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, la commune s'est équipée d'un système de Télé Alerte. En quelques minutes ce service prévient par téléphone ou SMS toutes les personnes inscrites, résidants ou exerçants une activité sur la commune permettant à chacun de se mettre hors de danger. La « Télé Alerte » permet la population en cas de risques majeurs par téléphone ou SMS. Certaines informations moins urgentes peuvent être délivrées par mail, Fax ou réseau sociaux. En quelques minutes, les consignes de sécurité sont délivrées soit à toute la ville, soit à un quartier ou un groupe de personnes soumis à un danger particulier (incendie, inondations, etc.).



Les gestes qui sauvent et de premier secours :

Justine CHESNEAU, Responsable de l'accueil périscolaire, pompier volontaire souhaite sensibiliser les enfants aux gestes de premiers secours mais aussi aux risques des accidents de la vie quotidienne ou en extérieur : dans les magasins, dans les rues, à l'accueil de loisirs ou bien lors d'une pratique sportive.
Dans un premier temps l'idée principale est d'initier les enfants au PAS : Protéger - Alerter - Secourir.
Puis dans un second temps faire participer les enfants à la mise en scène et jeux autour des dangers que l'on peut rencontrer dans la vie courante.
La finalité du projet se traduira par la rédaction et la réalisation du guide « Les petits héros du quotidien qui retracera tout ce que les enfants ont appris en matière de prévention.

La prévention routière :

Patrice DUSMENY, Maire-Adjoint en charge de la sécurité de la commune met en œuvre le plan de prévention routière au sein des écoles Fayençoises. Il est vrai que les enfants sont réceptifs, à l'écoute, et que toutes les bonnes habitudes s'acquièrent dès le plus jeune âge. C'est pour cela que les services de la police municipale de Fayence interviennent à l'école de La Ferrage, avec l'aval de la directrice de l'établissement et le concours des enseignants.
Le brigadier-chef principal Élie BORDAS a rejoint l'effectif de la PM au mois d'octobre 2020. Fort de son expérience en matière de police de la route, car ayant servi en brigade motorisée à Mandelieu, il dispensera de façon ludique chaque année une formation aux enfants sur une piste cyclable qui reproduit un parcours réel, selon le calendrier suivant :



- En avril pour les classes de CM1.
- En octobre pour les classes de CE2, CM1 et CM2.

À la fin de cette formation, un test sera effectué. Les élèves assidus se verront remettre un permis piéton pour les classes de CE2, et un permis cycliste pour les classes de CM1 et CM2.

Des exercices du Plan Particulier de Mise en Sûreté quotidiens :

Afin de rendre nos gestes automatiques, deux exercices de risques majeurs : inondation et d'incendie puis d'intrusion sont mis en place par trimestre au sein de nos accueils périscolaires en continuité avec le temps solaire.
Ces mêmes exercices sont programmés durant les temps extra scolaires en début de séjour. Cela nous permet de veiller au bon fonctionnement des équipements et de réajuster si besoin.

2.2 Des outils numériques pour nos écoles et nos accueils collectifs de mineurs

La révolution digitale change profondément la relation au public ; elle crée un lien plus direct, plus intense, plus fort, et donc par définition, la communication municipale prend une importance considérable.
Et le sujet n'est pas tant l'adaptation aux nouveaux usages, mais plutôt les nouvelles attentes des usagers, en particulier les plus jeunes.
Fayence se devait de prendre le train du progrès en se dotant de vecteurs de communication modernes.
Au-delà du site internet actualisé, prenant en compte la nouvelle charte graphique et des informations épurées, au-delà des panneaux électroniques d'information déjà en place (devant la mairie et l'école du Château), une présence sur Facebook et Instagram, la ville s'est dotée d'une application mobile qui complète l'offre et permet, à chaque Fayençois, d'être « connecté » avec son village :

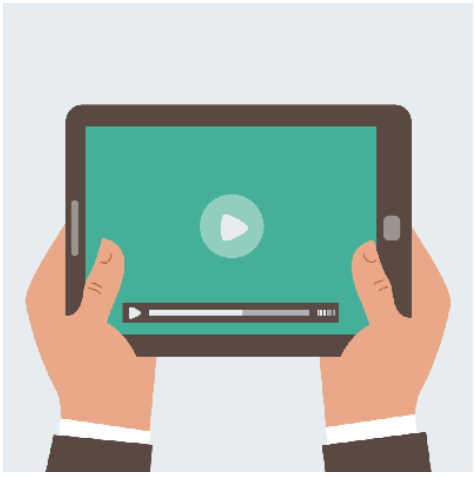
Le portail famille dématérialisé, simple, gratuit et personnalisé permet de :

- Consulter et modifier les informations relatives à son compte famille
- Fournir les pièces justificatives
- Consulter et régler en ligne ses factures
- Réserver les activités périscolaires et de loisirs du service jeunesse



L'inscription se fait via le dossier périscolaire unique et est valable pour l'année. Le principe du quotient familial est retenu pour toutes les prestations (hors restauration scolaire).

Des listings numérisés à l'aide de tablettes :



La ville adopte une démarche simple et efficace quant au pointage des enfants participant aux temps d'accueils organisés par la commune.
Les agents de terrain disposeront dès la rentrée de septembre de tablettes avec un système de pointage listé par activité.

Communiquer et informer les familles

L'information, les moments d'écoute et la communication aux parents se font principalement lors d'échanges par mail ou rendez-vous.

Ces moments d'échange se passent avec la direction du service mais essentiellement avec les responsables d'accueils et les animateurs qui se rendent disponibles et à l'écoute des parents.

Ces moments d'informations avec les parents sont parfois liés aux retours de journée mais aussi aux évènements et activités programmés.

L'idée principale est d'établir une relation d'échange et de confiance avec les parents afin de leur permettre de participer aux projets portés par nos accueils de loisirs.

Les moments d'échange avec les intervenants, les enseignants, les associations des parents d'élèves, les trois groupes scolaires de la Ville et les Directeurs des écoles, les acteurs socio-éducatifs agents du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports et de la protection de l'enfance sont aussi primordiaux qu'ils nous permettent d'ajuster nos actions, élaborer un suivi mais aussi d'assurer une complémentarité éducative dans tous les moments : de la vie scolaire, péri et extrascolaire de nos jeunes Fayençois.

3. L'école engagée dans la protection de notre environnement

3.1 La restauration scolaire, un service tourné vers l'excellence

Sylvie VILLAFANE, Maire-Adjoint chargée des affaires scolaires de l'enfance et la jeunesse s'engage à proposer un service de restauration scolaire de qualité. Notre restauration scolaire

est composée d'une cuisine centrale, où sont élaborés traditionnellement et à partir de produits de qualité, les menus pour l'école élémentaire ainsi que pour les deux écoles maternelles et le multi accueil de Fayence, ce qui représente environ 73000 repas par an.

Monique STALENQ, et notre équipe de restauration scolaire veille à l'équilibre alimentaire ainsi qu'à l'augmentation des apports en fruits et légumes dans les menus hebdomadaires.
L'introduction des aliments « bio » dans la composition des menus représente environ 25 % du total, dans le cadre du plan national nutrition santé.
Une commission « Menus » existe depuis plusieurs années.
Elle réunit le personnel de la restauration scolaire, des parents d'élèves ainsi que les élus. Elle a pour but l'éveil au goût et la découverte d'aliments. Des menus dits « à thèmes » sont régulièrement proposés afin d'apporter une touche d'originalité (menus espagnol, chinois, Noël, menu inversé, etc.).



Quelques informations importantes :
La loi « Egalim », depuis novembre 2018, permet d'introduire au moins une fois par semaine, un menu dit « végétarien » (composé de protéines végétales, légumineuses, œufs.) La dimension « développement durable » est également intégrée au niveau des achats (produits issus de l'agriculture biologique).

Prévention : Les allergies alimentaires sont prises en considération et certains régimes particuliers sont mis en place dans le cadre des PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Sécurité alimentaire à l'école : Des règles d'hygiène strictes et une politique de traçabilité garantissent une alimentation sans risque pour les enfants. Les menus sont établis dans le respect des recommandations.

Ce qui a changé : À compter de septembre 2021, les tarifs de la restauration scolaire et les services périscolaires sont soumis au quotient familial. Adhésion au dispositif « stratégie nationale de lutte contre la pauvreté = cantines à 1 euro ».

3.2 La lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri des déchets et les actions de sensibilisation au développement durable

Le jardin partagé, un projet intergénérationnel qui sensibilise la jeunesse à l'éco-citoyenneté :

Nous partageons un espace naturel avec le Foyer Rural. Chaque partenaire a sa propre parcelle. Cette action est menée par notre animatrice spécialisée en environnement, Charlène RINAUDO, tous les mercredis et durant les temps extra-scolaires.

Le label Eco-école:



Le label « Eco école », c'est quoi exactement ?
Ce label reconnaît un travail approfondi, réalisé sur une année scolaire et sur un thème lié au développement durable, comme l'eau, l'énergie, la gestion des déchets, la solidarité, la santé, l'alimentation, la biodiversité ou le climat.
Ce travail fédère les énergies des élèves, des enseignants, mais aussi des familles et des collectivités, notamment les mairies.
Il est organisé par l'association « Teragir ».
L'école maternelle du Château est engagée dans la démarche éco-école depuis 2018.
Pour l'ACM, tout a commencé en 2016 avec l'arrivée de Charlène. Très rapidement, l'éducation à l'environnement a été inclus dans les projets pédagogiques. Les enfants se sont engagés dans une démarche d'éco citoyenneté et de développement durable.



L'école a été labellisée sur le thème de la gestion des déchets avec le tri, en association avec la communauté de Communes pour la présence des bacs à l'école.
Trois composteurs pour les épluchures et restes des fruits consommés lors de la collation journalière ont été installés.

En 2019, le thème était celui de l'énergie : des affichages ont été réalisés par les élèves. Ils ont été sensibilisés aux économies d'énergie. Ainsi, la première semaine des sciences de l'école a été organisée par les enseignants en collaboration avec les parents d'élèves.
Labellisation de l'école du Château en 2021 : L'école maternelle du Château a été labellisée sur des actions menées sur le thème de la solidarité. Ainsi, les enfants ont participé à une action solidaire organisée par « Action contre la Faim » : ils ont créé une œuvre d'art qui sera « vendue » aux familles et dont les bénéfices iront à l'aide alimentaire en Irak, Haïti et République Démocratique du Congo.

L'année 2022 marque le retour d'éco-école sur le thème, déjà travaillé l'an dernier, de la solidarité via un partenariat avec « Action Contre la Faim » et les « Électriciens sans frontières ». De nombreux thèmes restent à explorer comme l'eau, la biodiversité, l'alimentation, le climat.
La ville a également participé activement à la collecte de produits alimentaires et d'hygiène pour les réfugiés ukrainiens, en lien avec la Protection Civile du Var.

Au sein des ACM, les enfants relèvent le défi « Recylum » :

Les ampoules collectées ont permis d'éclairer des écoles au Laos, Sénégal et Kenya, en partenariat avec « Électriciens sans frontières ». Parallèlement, la mise en place du tri des déchets se faisait de façon ludique sur les temps périscolaires (compost, etc…).

C'est au travers d'ateliers jardinage, proposés par Charlène, que les jeunes ont pu participer au concours des « Petits reporters de la bio ».
La rédaction du journal sur une thématique verte leur a permis de remporter le second prix, deux années consécutives. En 2016, 2017 et 2018, les enfants ont aussi été sélectionnés pour la finale, à Paris, des explorateurs de l'eau, programme ludique qui sensibilise les jeunes aux enjeux de l'eau.
En équipe, ils sont invités à se mettre dans la peau d'explorateurs et à relever des défis en faveur de la préservation de l'eau.
Pour donner suite à toutes ces belles initiatives, Fayence fait maintenant partie des 18 centres du Var à avoir reçu le label Centre « Ecoherent », gage d'engagement de la structure dans les valeurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, avec par exemple, la mise en place du jardin partagé, de la distribution quotidienne d'un produit bio à la cantine, de tri sélectif des goûters, de composteurs, mais aussi la participation à des programmes nationaux.



Les projets futurs au sein de nos ACM :

Une nouvelle labellisation de l'école élémentaire pour l'année 2022/2023, la participation des enfants dans les projets d'éducation à l'environnement est relancée, notamment avec la mise en place d'un composteur, et « d'ateliers zéro déchet ».

L'objectif est d'être à nouveau récompensé par le label Centre « Ecoherent » et de mener des projets avec d'autres communes et avec un public différent : crèche, maison de retraite, de relancer l'implication dans le jardin potager, de s'engager dans des projets solidaires : récoltes stylos/piles pour alimenter des écoles dans d'autres pays.



Le projet Anti gaspi avec « Tata Véro »

Un projet Bien être et Découvertes avec les ateliers culinaires et ateliers Anti Gaspi avec Véronique CANALES qui intervient chaque jour au sein de nos accueils loisirs afin :

- D'éduquer nos jeunes Fayençois au gaspillage alimentaire, à la notion de propreté dans les cantines et à la lutte contre les incivilités.
- Favoriser la découverte et la créativité des enfants en manipulant et en réalisant des recettes au sein de l'accueil de loisirs.

Entretien et mise en place d'une récolte pour le projet de « *Tata Véro* » du jardin potager partagé.

4. Un parcours artistique et culturel accessible à chaque enfant et jeune Fayençois

4.1 La politique publique d'animation socio culturelle

Alain BOURDERAU, Maire-Adjoint chargé de la culture, du patrimoine, du jumelage et de la communication, correspondant défense :
Après deux années compliquées marquées par les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19 et ce malgré les efforts déployés par la municipalité et les associations pour maintenir une activité culturelle régulière sur l'ensemble de la commune, il est apparu que les jeunes restent en majorité trop peu impliqués dans les spectacles et ateliers artistiques que Fayence a la chance de proposer.
C'est pour tenter d'apporter des solutions que les premières « Assises de la Culture » au profit de la jeunesse se sont déroulées le 24 mai 2022, sous la forme d'un débat public, avec tous les acteurs locaux, auxquels il a été proposé de réfléchir sur les axes à développer.
C'est ainsi que le plan Ambition Fayence-Jeunesse était lancé avec un objectif clair : adapter et multiplier les moments de rencontre entre les acteurs de la vie culturelle locale et les jeunes Fayençois, et ainsi développer une véritable « politique des jeunes » en les intégrant à un renouvellement d'idées et en étant force de propositions (création d'un conseil de jeunes à l'étude).

Véritable tremplin favorisant le développement du lien social, ce plan matérialise concrètement l'engagement et l'ambition de la municipalité pour la jeunesse Fayençoise.

L'éveil artistique et culturel est un levier indispensable à la découverte du monde qui nous entoure.
Ainsi, la culture au sens large comme espace d'échanges avec autrui, comme mode d'expression et vecteur de lien social, porte des enjeux essentiels pour l'avenir de nos enfants et de notre beau village.
C'est aussi par l'éveil artistique et culturel que les jeunes seront accompagnés dans la connaissance qu'ils ont de leur patrimoine local.

4.2 Des exemples concrets

4.2.1 La synergie des écoles

Forte des initiatives et actions éducatives mises en place dans les écoles depuis de nombreuses années qui renforcent cette synergie entre les artistes locaux, les professeurs d'arts plastiques, de musique et les jeunes Fayençois : la municipalité a souhaité investir le thème de l'art et la culture pour les jeunes et accentuer ainsi le soutien qu'elle apporte aux enseignants.

En élaborant un parrainage, entre les clubs locaux et le collège, la municipalité entend bien tisser des liens et susciter des vocations, avec pour objectif principal de favoriser les échanges entre les artistes de Fayence et nos jeunes.

La liste des différents responsables d'ateliers artistiques a ainsi été transmise au collège de Fayence.
Dans le même ordre d'idées, les artistes locaux interviendront au sein de nos ACM à hauteur de deux fois par trimestre sur chacun des trois groupes scolaires.

Rappelons ici quelques initiatives comme la découverte de Land'Art dans les jardins jouxtant le collège, les spectacles éducatifs « Apprendre les mathématiques par l'humour » et « L'Histoire

raconté aux plus jeunes » joués cette année salle Iris Barry, ou encore la programmation de lectures et pièce de théâtre jouées directement dans les écoles par le biais du Moulin à paroles.

4.2.2 La lecture

Parmi les différentes initiatives, Tifenn CHRISTOLLET et son équipe de bénévoles propose une animation sur le thème du livre graphique au sein de la médiathèque, mais aussi au sein de nos ACM. En parallèle du club de lecture, les enfants ont aussi la possibilité de prendre des cours d'anglais « tea-time » et bénéficier d'aide aux devoirs.

A l'aide du dispositif Mediatem, l'abonnement est gratuit pour les 0-25 ans.

4.2.3 Le patrimoine



Le développement de l'animation culturelle et du patrimoine bâti sont des atouts pour un centre-bourg en termes de visibilité et de notoriété qui vont bien au-delà des limites de la commune. Ces atouts constituent une pierre angulaire non seulement de l'attractivité touristique de Fayence, mais également de la qualité de son cadre de vie et de son appropriation notamment par les plus jeunes.

Ainsi, accompagner les initiatives des artistes en herbe par le biais de subventions ciblées, ou de permission gratuite d'expositions dans des espaces dédiés comme les vitrines du centre-ville ou les jardin communaux, apparaît comme nécessaire.
En offrant, des « vitrines positives » valorisant à la fois l'identité, l'histoire, le patrimoine, la force de créativité des jeunes, c'est l'image du cœur village et son mode de vie ancien et présent qui ressort embellie et grandie.

Par ailleurs, la ville organise des expositions évoquant l'histoire de Fayence en retraçant les grandes lignes de celle-ci. Nos jeunes Fayençois non seulement sont invités à y participer activement mais surtout à y réfléchir dans le cadre d'un nouveau projet, à la rentrée 2022, qui s'intitule « Moi, petit Fayençois ».
En outre, la commune organise des visites des sites patrimoniaux et invite les collégiens à assister aux cérémonies commémoratives.
De nombreux événements ont d'ailleurs lieu pour renforcer le lien Armée-Jeunesse, et ce malgré le contexte sanitaire. Au bilan : les collégiens ont eu l'opportunité de rencontrer des soldats ou anciens combattants pour mieux saisir les enjeux de sécurité et de défense.

Citons les initiatives de conférences ou d'expositions sur le thème de la citoyenneté expliquée aux jeunes.

De nombreuses initiatives sont programmées en partenariat avec la Direction du Patrimoine et de la Culture (DAPEC) et le Foyer Rural à l'image de la journée sur la parentalité.

4.2.4 La musique

Soutenir l'intégration artistique et culturelle dans l'accompagnement des personnels qui travaillent auprès des jeunes avec des actions concrètes autour de la musique est une priorité de la municipalité.

Ainsi, l'école de musique de Fayence-Tourrettes où sont enseignés actuellement guitare, piano, violon, basse, harpe, batterie, flûte, trompette, violoncelle, saxophone, chant et solfège, travaille sur la faisabilité d'intégrer de nouveaux enseignements comme la formation d'une chorale et des ateliers de découvertes musicales.
Valérie GIORDANENGO, professeure de trompette au sein de l'école de Musique de Fayence-Tourrettes intervient au sein des accueils de loisirs des trois groupes scolaires répartis sur l'année.



La municipalité soutient également le volet « éveil culturel et artistique » en faisant en sorte que l'art et la culture soient accessibles aux plus jeunes (gratuité aux événements aux -12ans, prix réduits, etc.)

4.2.5 Les échanges transfrontaliers

La municipalité a pour ambition de jumeler Fayence avec une autre ville européenne courant 2022-2023. Ce jumelage a pour objectif de créer des liens permanents et favoriser les échanges entre les habitants pour développer entre autres des activités culturelles communes en faveurs de la jeunesse.

5. La pratique sportive valorisée et facilitée

5.1 La promotion du sport et de ses valeurs

Notre thématique principale pour les trois années à venir est le sport, la culture et la nature. Le sport peut enseigner des valeurs, telles que : l'équité, le travail d'équipe, l'égalité, la discipline, la persévérance et le respect. Nous entendons porter haut le sport et ses valeurs au sein de nos écoles et de nos accueils péri et extra scolaires au côté de Philippe FENNOCHIO, Maire-adjoint en charge des sports.

5.2 Le sport dans le cadre scolaire péri et extra-scolaire

Temps scolaire : l'aviron et le tennis de table font parties des activités favorites de nos jeunes Fayençois.
Temps péri et extra-scolaire : l'athlétisme, le handball, le volleyball, le basketball, le badminton, initiation au cirque, football, la pétanque, le rugby, autant d'activités qui vont rythmer nos temps d'accueil durant les trois prochaines années. Aussi, nous mettons à l'honneur la pratique d'un nouveau sport proposé par un club implanté depuis quelques années dans le Pays de Fayence : le pickleball.
Enfin, nous bénéficions d'une responsable d'accueil périscolaire dotée d'un BPJEPS sports de remise en forme, qui dispensera des cours d'initiation à nos jeunes.



5.3 L'apprentissage de la natation

Les cours de natation sont donnés uniquement dans le cadre scolaire à partir de juin. Néanmoins, les accueils extra scolaires bénéficient de créneaux de baignade à la piscine de Fayence du mois de juillet à août.

5.4 Les activités au centre de vol à voile

Même si les activités proposées au centre vol à voile de Fayence sont plus adaptées aux lycéens, nous mettons en place des visites guidées du Musée du planeur pour les élémentaires ainsi que des programmations sur simulateur.

6. L'école républicaine tournée vers les valeurs de citoyenneté, d'égalité des chances et d'inclusion

6.1 La citoyenneté à l'école à travers un véritable parcours citoyen

La Municipalité a pour idée de développer le service civique courant l'année scolaire 2022-2023. En partenariat avec l'Education Nationale et les collèges, ce projet s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap).

Il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général (solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire) au sein d'une association, d'un établissement public ou d'une collectivité.

Le service Jeunesse assure le lien administratif avec les instances administratives concernées ainsi que le tutorat des jeunes volontaires engagés dans le cadre de certaines missions municipales à caractère social et solidaire : vie des quartiers, centre de vaccination.

La municipalité a pour ambition de développer sur les cinq années à venir un véritable parcours citoyen en faveur de la jeunesse en participant activement aux différents projets menés par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse de l'Engagement et au Sport tels que :

- Le Service National Universel
- Le Pass Culture
- Le Pass Sport
- La journée internationale de la jeunesse
- Le plan 1 jeune 1 solution
- Les colos et vacances apprenantes

6.2 Des dispositifs ciblés en partenariat avec l'Education Nationale

Participation active des enseignants et continuité éducative durant la pause méridienne

Dès Octobre 2022, au sein de l'école la Ferrage : école pilote du projet, les enseignants pourront encadrer la surveillance des enfants. Des temps d'activités seront menés par l'équipe d'animation durant la pause méridienne.

Visite de la salle des Mariages et symboles républicains
Depuis déjà quelques années, la ville organise des visites allant de l'école élémentaire au lycée au sein de la salle des Mariages où sont évoqués la devise républicaine et ses symboles.

Projet lutte contre l'échec scolaire

Un projet d'études surveillées est également à l'étude avec l'équipe enseignante.
Il permettra de contribuer à l'épanouissement de l'enfant en lui fournissant des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs.

Valoriser leurs acquis afin de développer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie en collectivité, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement entre les enfants.

L'inscription à l'étude surveillée se fera par l'intermédiaire d'un bulletin d'inscription distribué dans les cartables avant chaque trimestre. L'inscription ne peut pas excéder deux soirs par semaine.

6.3 Des dispositifs d'aide aux jeunes et aux familles

Depuis la rentrée scolaire de 2021 la commune adhère au dispositif « stratégie nationale de lutte contre la pauvreté = cantines à 1 euro ». Soumis au quotient familial.
Tous les élèves des classes de CM2 reçoivent de la part de la commune de Fayence un bon d'achat d'une valeur de 20 euros valable à l'Espace Culturel de Leclerc.

La signature d'une convention avec Pôle Emploi et la Mission Locale pour les Jeunes est à nouveau à l'étude pour 2022/2023.

6.4 Fayence, ville inclusive : l'accessibilité de tous les enfants au cœur d'une politique volontariste

Depuis la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » l'approche sociale du handicap a mis l'accent sur les limitations d'activités et les restrictions de participation sociale. Tout enfant doit pouvoir bénéficier d'activités de loisirs, doit pouvoir se socialiser sur des temps autres que celui de l'école ou en dehors de centres spécialisés. Accueillir un enfant en situation de handicap, c'est accueillir un enfant qui a des besoins spécifiques. Les conditions d'accueil doivent garantir le bien-être de tous.

La ville s'engage en partenariat avec l'association API END et le Groupe d'Appui Départemental à accueillir les enfants et les jeunes en situation d'handicap dans les meilleures conditions et met en place un dispositif adéquat permettant :

- Aux enfants et jeunes de s'épanouir
- Aux familles d'être rassurer
- Aux équipes de se former avec la mise en place d'animateurs référents sur site

La directrice du Service Enfance - Jeunesse formée par le GADH et par l'association API END est chargée de coordonner les dispositifs personnalisés afin de favoriser l'accueil inclusif des enfants et jeunes en situations de handicap :

Avant l'accueil de l'enfant/jeune, la direction du Service Enfance-Jeunesse rencontre les parents et l'enfant afin de permettre un meilleur accompagnement de celui-ci comme :

- L'aménagement du planning pour l'enfant.
- L'adaptation des activités pour respecter son rythme, ses besoins.
- La nécessité de recruter un animateur supplémentaire.

Afin d'accueillir au mieux les enfants et les jeunes, de rassurer les familles et de créer un lien et d'être l'interlocuteur pour le suivi éducatif :

Avant l'accueil de l'enfant ou du jeune :

Rencontre avec la famille de l'enfant, présentation de la structure et du fonctionnement
Répondre au questionnement des parents
Prendre connaissance de la situation de l'enfant afin de travailler avec l'équipe
Rassurer la famille et créer un climat de confiance
Proposer à la famille un aménagement du temps (demi-journée si nécessaire) afin de permettre une meilleure adaptation.
Prise de connaissance du PAI en présence des parents
Sensibilisation de l'équipe aux procédures de la vie quotidienne

Pendant l'accueil de l'enfant ou du jeune :

Associer le plus possible les parents (tenir un cahier de suivi qui facilite les échanges)
Respect et suivi scrupuleux du traitement médical
Consignes strictes auprès du personnel
Respecter les rythmes de vie de l'enfant et sa participation aux activités
Proposer des temps de repos si nécessaire
N° de téléphone d'urgence à jour et accessible à toute l'équipe

Par la suite :

Un suivi sera effectué entre les différentes structures qui permettra de voir les évolutions des enfants et aussi de partager les astuces mises en place pour pouvoir accueillir au mieux les enfants et leurs permettre de mieux s'intégrer.

Le rôle des encadrants :

Reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe
Faire preuve d'égalité et de justice
Avoir de la stabilité
Respecter son rythme
Respecter sa personne et sa dignité
Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres
Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective
Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie
Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres
Lui permettre de prendre du plaisir
Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures
Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités
Nommer un référent
Prévoir des temps d'échanges avec l'équipe (évaluation régulière et écrite)
Ascenseurs et rampes sur les structures d'accueil
Mobilier adapté aux Personnes à Mobilité Réduite

Les PAI projet d'accueil individualisé

Un protocole mis en place par la famille, l'éducation nationale et la Mairie.

Celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention.

Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant (ex : épilepsie, diabète, asthme) et de les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

- Les médicaments PAI sont rangés au bureau du directeur
- Une liste des enfants PAI est faite et affiché dans le bureau et mise dans les pharmacies.
Seuls les enfants, dont l'allergie alimentaire est déclarée, sont autorisés à amener un panier repas, un goûter.

Aussi, l'adaptabilité de nos infrastructures aux personnes à mobilité réduite et les installations sur le site de la Ferrage nous permet d'accueillir les enfants de la classe ULIS et avec une déficience visuelle.

7. La recherche de cohérence entre les différents temps de l'enfant : les axes développés par le Service Enfance-Jeunesse



Le service d'accueil périscolaire et extra-scolaire est organisé et géré par la Service Enfance-Jeunesse dont les bureaux se situent au 2 place de la République 83440 Fayence.

Ses fonctions sont d'accueillir avant et après la classe, puis durant les périodes de vacances scolaires les enfants et les jeunes dont les parents travaillent. En fonction des effectifs et de la capacité d'accueil de nos ACM la Mairie de Fayence se réserve le droit d'accueillir les enfants dont les parents travaillent, en priorité.

L'agrémentation de l'accueil de loisirs en « Accueil Collectif pour Mineurs » est donnée par le SDJES 83 qui lui confère une dimension éducative. En effet, si l'existence d'accueils de loisirs offre aux familles une solution à leur problème de garde, ce service a également pour but de permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir à travers leurs loisirs.

De ce fait, l'accueil de loisirs est un moment privilégié dans l'évolution de l'enfant et du jeune par l'expérimentation, la découverte et l'acquisition tant au niveau culturel qu'humain.

C'est pour la commune de Fayence une réelle ambition éducative affirmée.

Historiquement, c'est la Loi de 2001 dite Loi Diverses Dispositions d'Ordre Social, Educatif et Culturel qui pour la première fois confirme de façon officielle le rôle éducatif des ACM dans

notre société, en rendant obligatoire la production des projets éducatifs et pédagogiques.

L'accueil périscolaire du mercredi s'inscrit dans le cadre du plan mercredi. Il est déclaré et concerne actuellement les enfants de 3 à 12 ans pour l'heure.

Actuellement, les ALSH La Combe pour les enfants âgés de 3 à 6 ans et La Ferrage pour les enfants de 6 à 12 ans fonctionnent durant les mercredis et les vacances scolaires.

Les accueils périscolaires travaillent en relation étroite avec les écoles : les projets d'école sont communiqués au service Enfance-Jeunesse afin de prolonger les axes éducatifs retenus du PEDT précédent :

- Uniformisation des consignes pour permettre le respect des lieux et des enfants
- Echanges d'expériences entre les équipes des trois groupes scolaires
- Elaboration de projets communs entre les équipes d'animation des trois groupes scolaires
- Présence de la Responsable du Service à l'élaboration des suivis de scolarisation lorsque l'enfant est inscrit au temps périscolaire.

7.1 L'ensemble des ressources municipales dédiées aux accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances

Les acteurs éducatifs municipaux : des directeurs des animateurs diplômés, polyvalents, chevronnés et compétents.

Le Rôle et les missions de chacun

- Élabore le projet pédagogique avec l'équipe d'animation
- Instaure les règles de sécurité
- Respecte les législations en vigueur
- Encadre et fédère l'équipe d'animation
- Prépare et exécute le budget annuel alloué pour son accueil de loisirs
- Est l'intermédiaire entre : les parents et les animateurs, les parents et la responsable du service Enfance-Jeunesse, la Mairie et le SDJES
- Est responsable des démarches et des tâches administratives

La direction de l'accueil de loisirs et le/la responsable d'accueil périscolaire est la première garante du projet pédagogique et assume la responsabilité de la gestion globale de l'accueil de loisirs :

Elle a ainsi un rôle de supervision dans chaque domaine de la vie de l'ACM : relations, administratif, fonctionnement, formateur des stagiaires, déplacements, interventions et doit être informée de tous les événements pouvant intervenir durant les séjours et journées des accueils de loisirs.

La direction de l'accueil de loisirs est à la disposition des animateurs pour les soutenir, les informer, les former, les évaluer en les accompagnants, dans leurs actions pédagogiques, leurs demandes de formation ou tout autre besoin du groupe.
La direction sera aussi présente sur des temps d'animations, elle aura pour charge d'épauler son équipe sur leurs différentes missions.
Nous prévoyons des temps d'échanges en début et fin de chaque journée (briefing et débriefing) entre l'équipe d'animation et la direction.

Les animateurs donnent vie au projet…

L'équipe d'animation permet aux enfants de passer des journées agréables mais avant tout, l'animateur doit assurer leur sécurité aussi bien physique, morale, qu'affective. Il a un rôle éducatif primordial. Il établit les règles de vie avec les enfants et les fait respecter.



Par son écoute attentive et sa disponibilité, il prend en compte les spécificités de chacun. Par son action, il favorise le respect mutuel et la convivialité, le progrès et l'autonomie progressive du jeune Fayençois. Il doit être cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait, il donne les limites et les explique. Il guide et accompagne l'enfant, le valorise et incite la coopération. Il s'efface au fur et à mesure de la progression de l'enfant pour finalement n'être là que si celui le lui demande et en a besoin.

Différents modes d'action et d'intervention sont ainsi possibles :

Laisser faire, laisser jouer : l'animateur défini seulement le cadre du jeu.

Donner à faire, donner à jouer : l'animateur suscite l'envie de faire, il agit sur l'environnement et non sur le contenu de l'activité.

Faire avec et jouer avec : l'animateur se met « au niveau » de l'enfant.

Faire faire et faire jouer : tout vient de l'animateur leader, il fixe les règles.

Le mercredi :
- Un animateur pour dix mineurs âgés de moins de six ans.
- Un animateur pour quatorze mineurs âgés de six ans ou plus.

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi :
- Un animateur pour quatorze mineurs âgés de moins de six ans
- Un animateur pour dix-huit mineurs âgés de six ou plus.

Les 6 fonctions de l'animateur pour nos accueils de loisirs :

1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

2. Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le cadre réglementaire des ACM.

3. Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective.

4. Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.

5. Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

6. Accompagner les enfants dans la réalisation de projets

Les taux d'encadrement :

L'ensemble de nos temps périscolaires respecte les normes d'encadrement fixées par le relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre :

Le cas échéant, la ville appliquera toute nouvelle disposition réglementaire.
Nos temps extra-scolaires conservent les normes d'encadrement suivantes :

- Un animateur pour huit mineurs âgés de moins de six ans
- Un animateur pour douze mineurs âgés de six ans ou plus.

Les intervenants extérieurs

Nous faisons régulièrement appel à des intervenants spécifiques, ils nous permettent de réaliser certains projets (sportifs, culturels ou de loisirs et de découverte).
Chaque intervenant sportif sera dans l'obligation de nous fournir tous les documents obligatoires (diplôme et assurances). Nous formalisons notre partenariat par une convention.

Par ailleurs, nous faisons appel à différents prestataires (associations ou clubs) afin d'organiser différentes activités, des activités spécifiques (escalade, accro branche, montage vidéo…). Ces différents prestataires doivent aussi nous fournir tous les documents obligatoires.

Les Agents Territoriales Spécialisés Des Ecoles Maternelles

Au sein de notre commune, les ATSEM interviennent uniquement durant le temps scolaire et périscolaire. Leurs missions principales sont :

- Aide l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice).
- Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants.
- Assistance de l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation d'activités pédagogiques.
- Aménagement et entretien des locaux et des matériaux destinés aux enfants.
- Surveillance lors des récréations.
- Accompagnement lors des sorties scolaires.

Les agents d'entretien

Nos agents d'entretien participent au nettoiement des locaux destinés au personnel municipal et aux enfants sur plusieurs sites, en respectant méthodiquement les règles d'hygiène et de sécurité.
Pour faciliter leurs missions, la mairie met en place un dispositif de formation « Geste et Posture ».

Les agents de restauration scolaire

Les agents de restauration scolaire interviennent uniquement durant le temps du repas. Leurs missions principales sont :

- Planifier les repas.
- Gérer les commandes en veillant à limiter le gaspillage.
- Réceptionner et gérer les stocks des produits alimentaires.
- Réaliser des techniques culinaires de base dans le respect des règles d'hygiène.
- Appliquer les procédures du plan de maîtrise sanitaire et de démarche qualité.
- Appliquer les consignes des PAI.
- Assurer le nettoyage et la désinfection des lieux et matériels.

Nos équipements :

Ecole maternelle de la Colombe :

Nous utilisons les locaux scolaires en accord avec l'équipe enseignante. Nous avons déterminé ensemble les possibilités ou non d'utilisation des matériels.

Nous disposons de :

4 salles de classes, un dortoir, un lieu de vie commun dans le hall d'entrée, les cours extérieures et l'accès au labyrinthe extérieur.

Ecole élémentaire et ALSH de la Ferrage :

Nous disposons d'une salle spécifique aux temps péri et extra scolaires, des préaux, les cours extérieures, la bibliothèque et une grande salle polyvalente.

Ecole maternelle du château :

Nous utilisons les locaux scolaires en accord avec l'équipe enseignante. Nous avons à notre disposition : 3 salles de classe, un dortoir un lieu de vie commune, la cour extérieure et nous partageons un espace vert afin d'y réaliser nos animations sur le jardinage.

Le gymnase communal : nous l'utilisons principalement les jours de pluie sur le temps de restauration scolaire et pendant les vacances scolaires.

Le Plateau sportif : nous l'utilisons principalement pendant les vacances scolaires et les mercredis. - Salle polyvalente municipale : Cet équipement est utilisé par un intervenant pour la pratique de la relaxation et de la respiration sur la pause méridienne selon un planning établi.

L'accueil de loisirs La Ferrage : avec ses deux salles d'activités manuelles et son terrain de sport. Nous utilisons cet espace dédié à l'animation tous les jours, lors de nos périscolaires et extra-scolaires.

Le parcours de santé : Les grands jeux collectifs peuvent avoir lieu aussi sur ce site.

Nous avons notre propre matériel pour la réalisation de nos actions.

7.2 Les valeurs éducatives développées : Objectifs, moyens et évaluation

Nos valeurs éducatives autour des trois types d'activités principaux le Sport, la Nature et la Culture :

- Permettre progressivement à l'enfant de devenir plus autonome dans tous les moments de la journée (vie quotidienne, activités) et encourager la responsabilisation.

- Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant.

- Favoriser le vivre ensemble.

Nos objectifs, moyens et évaluation :

Chaque critère sera évalué à partir d'un :

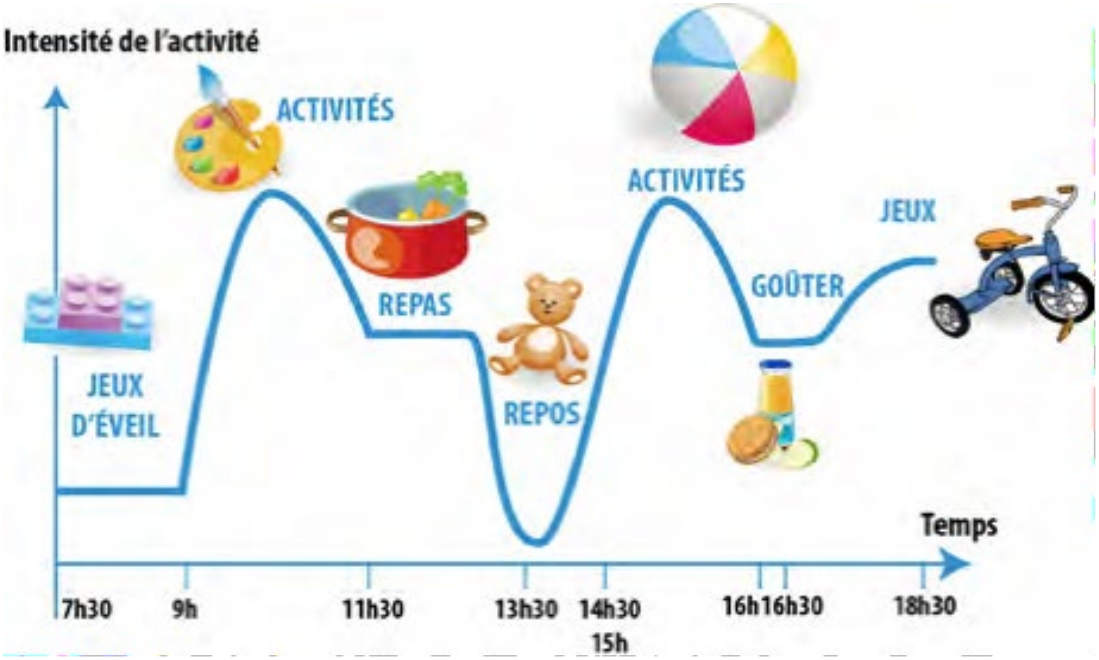
- **A (atteint) si plus de 75% des enfants ont réussi les objectifs définis**

- **PA (partiellement atteint) si 50 à 75% des enfants ont réussi les objectifs définis**

- **NA (non atteint) si plus de 50% des enfants n'ont pas réussi les objectifs fixés**

	Objectifs opérationnels	**Moyens**	**Evaluation**
L'épanouissement	L'enfant ou le jeune Fayençois heureux au sein de nos accueils collectifs en :	Par le biais de:	L'enfant a t'-il prit du plaisir dans ses activités réalisées ?
	Se sentant en sécurité physique morale et affective	Propositions et choix d'activités	L'enfant a t'-il été heureux dans sa vie de groupe ?
	Participant activement à la vie du groupe et de l'accueil	Création et construction de jeux divers	Est-ce que les enfants ont pu réaliser des jeux de rôles et d'expression Animateur/ Enfants au moins une fois par semaine ?
	Etant valorisé et mis en situation de réussite et en évoluant à son rythme	Montage, réalisation de spectacles création décor et costumes en lien avec la thématique Sport, Nature et Culture	
	Se sentant responsable et mis en avant par des taches simples et quotidiennes	Aménagement des temps de repos et des temps libres et respectant la courbe d'intensité	Est-ce ce que les enfants ont pu faire des sorties pédagogiques dans le quartier et sorties pédagogiques en Mairie au moins une fois dans le mois ?

	Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
	Participant et en découvrant des activités nouvelles et diverses	Respect de la courbe d'intensité des activités de la journée	Est-ce que l'aménagement des locaux a permis la transformation le lieu d'accueil en tenant compte de la thématique « Sport, Culture et Nature » avant ou bien au début de l'accueil de loisirs ?
	Se sentant acteur de ses loisirs.		Est-ce que les enfants ont pu participer à la création d'un Conseil d'enfants avec Ministères et participation à la vie démocratique à la Mairie de Fayence : visite des locaux, entretien avec Monsieur Le Maire et les différents services au moins une fois dans le mois ?



	Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
La socialisation et le vivre ensemble	L'enfant ou le jeune Fayençois sera capable de vivre en groupe tout en :	Par le biais de :	L'enfant s'est-il intégré positivement au groupe ?
	Respectant et en acceptant les différences de chacun qu'elles soient culturelles, ethniques, sociales, physiques ou handicap	Jeux et activités collectifs et activités individuelles commune entre tous les enfants de l'accueil telles que : Chant et Danse de rassemblement	L'enfant s'est-il impliqué au sein du groupe ?
	Respectant les règles de vie en collectivité	Moment d'échange et convivialité lors de goûter en commun	Les enfants ont-ils su s'entraider dans le besoin ?
	Communiquant et en partageant avec les autres de sorte que s'installe une solidarité commune entre tous les enfants de l'accueil	Projets d'activités en commun en relation avec le thème Sport, Nature et Culture	Est-ce que les enfants ont pu proposer et choisir les activités chaque jour ?
		Création d'un Code du Vivre ensemble et Conseil d'enfants (en élémentaire et prochainement projet CLUB ADOS)	Est-ce que les enfants ont pu créer et construire des jeux au moins une fois par semaine ?
			Est-ce que les enfants ont pu réaliser un spectacle, créer des décors et costumes en lien avec la thématique « sous les cocotiers » en fin de centre ?
			Est-ce que les enfants ont pu bénéficier de temps de repos et des temps libres tous les jours ?

	Objectifs opérationnels	Par le biais de :	Evaluation
La citoyenneté	L'enfant ou le jeune Fayençois deviendra citoyen en :	Jeux de rôles et d'expression Animateur/ Enfants	L'enfant a t'-il respecté ses camarades chaque jour ?
	Respectant les règles de vie discutées ensemble	Sorties pédagogiques dans le quartier et sorties pédagogiques en Mairie	L'enfant a t'-il respecté les adultes référents tous les jours ?
	Participant à la vie de son accueil de loisirs et du quartier	Aménagement des locaux et en transformant le lieu d'accueil en tenant compte de la thématique développée	L'enfant a t'-il respecté le matériel utilisé et les règles de vie chaque jour ?
	Etant Acteur de son accueil et de la vie de son quartier, de sa ville.	Création D'un Conseil d'enfants avec Ministères et participation à la vie démocratique à la Mairie de Fayence : visite des locaux, entretien avec Monsieur Le Maire et les différents services.	Est-ce que les enfants ont pu réaliser des jeux et activités collectifs et ou activités individuelles commune entre tous les enfants de l'accueil telles que : Chant et Danse de rassemblement au moins une fois par semaine ?
			Est-ce que les enfants ont pu bénéficier de moments d'échanges et de convivialité lors de goûters en commun au moins une fois par semaine ?
			Est-ce que les enfants ont pu réaliser des projets d'activités en commun en relation avec le thème « Sport, Culture et Nature» au moins une fois par jour ?
			Est-ce qu'un Code du Vivre ensemble et Conseil d'enfants (en élémentaire et prochainement projet CLUB ADOS) a été créé dans le mois ?

	Objectifs opérationnels	Par le biais de :	Evaluation
L'éco-citoyenneté	L'enfant ou le jeune Fayençois sera capable d'être éco citoyen en :		Est-ce que les enfants ont utiliser les poubelles de tri chaque jour?
		Activités autour de la protection de l'environnement et de son lieu de vie	Est-ce que les enfants ont éteint les lumières et fermer les robinets de manière autonome chaque jour?
	Jetant les papiers dans la poubelle		Est-ce que les enfants ont participé au jardin potager chaque semaine?
	Eteignant les lumières et en fermant les robinets après utilisation		
	Découvrant et expérimentant le fonctionnement d'un jardin potager partagé (écosystème) projet intergénérationnel avec le Foyer Rural et jardins partagés		

	Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
L'Autonomie et la responsabilisation	L'enfant devient autonome à l'accueil de loisirs en :	Par le biais de :	L'enfant a t'-il su choisir ses activités à réaliser ?
	Le responsabilisant dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne	FORUMS ouverts et chocolats débats	
	Donnant son avis de manière argumentée	Sorties éducatives dans son environnement proche	L'enfant a t'-il su développer sa propre créativité ?
	Jouant le rôle de grand frère (élémentaire et club ados) lors de création et d'organisation de jeux et ou activités pour les enfants maternels	Tableau d'humeur et d'auto évaluation de la journée	L'enfant a t'-il su répondre en groupe à des questions simples et donner son avis lors de FORUMS ouverts et chocolats débats tous les jours ?
	Favorisant sa créativité et en participant à des activités scientifiques, techniques, culturelles et artistiques	Activités manuelles et jeux sans modèle de l'adulte	Est-ce que les enfants ont pu réaliser des sorties éducatives dans son environnement proche au moins une fois par semaine ?
	Favorisant l'utilisation du numérique à bon escient (projet lutte contre le harcèlement scolaire et le cyber harcèlement projet club ados)	Tableau de responsables de jeux et de table à la cantine	Est-ce que les enfants ont pu réaliser et utiliser un Tableau d'humeur et d'auto évaluation de la journée ?
		Temps de paroles individuels et retour de journées en petit groupe	Est-ce que les enfants ont pu créer des activités manuelles et jeux sans modèle de l'adulte au moins une fois par semaine ?
			Est-ce qu'un tableau de responsables de jeux et de table à la cantine a été mis en place chaque jour.

7.3 Le label qualité ACM

Le label qualité ACM, est un dispositif permettant à chaque structure de s'inscrire dans une démarche de progrès volontaire afin de répondre à un ensemble de critères. Le label qualité est porté conjointement par 4 partenaires: la CAF, le SDJES, le FSPVA et le Collectif ESA. Cependant le projet d'entrer dans le label bien que nous soyons situé dans le département du 83 est un réel challenge que la commune a pour ambition de relever dans les cinq années à venir.

Collectif ESA Ensemble Sublimons l'Animation

7.4 Le Plan Mercredi : un accueil de qualité étendu sur l'ensemble du Pays de Fayence

Le Plan Mercredi repose sur l'engagement des communes ou des EPCI à mettre en place des activités éducatives de qualité le mercredi en complémentarité des apprentissages scolaires. Les conditions de mise en œuvre et la mise en place du plan mercredi repose sur les éléments suivants :

- Construire un Projet Éducatif Territorial en intégrant le plan mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des temps périscolaires
- Organiser un accueil de loisirs périscolaire.
- S'engager à respecter la charte qualité du Plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé par une convention conclue entre la collectivité, les services de l'État et la CAF. La charte qualité « Plan mercredi » s'articule autour de quatre axes :

1. Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.
2. Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant y participer, en particulier les enfants en situation de handicap.
3. Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants.
4. Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

Dans le prolongement de l'engagement pris par la commune dès 2013 en intégrant la Réforme des rythmes scolaires, le Plan 36 Le Projet Éducatif de Territoire 2022-2025. La mise en œuvre du plan mercredi permet de poursuivre la dynamique éducative instaurée il y a 6 ans. Ce dispositif propose des activités adaptées aux besoins de l'enfant tout en maintenant la complémentarité avec le temps scolaire et le partenariat avec les acteurs du territoire.

Le Plan mercredi propose une formule complémentaire ou alternative à celles existantes répondant ainsi à une nouvelle demande adaptée au rythme de vie des familles. L'ensemble des infrastructures municipales sont mises à disposition durant le temps d'activités (infrastructures sportives, salle d'activités, cuisine, etc.).

Les inscriptions : Les enfants devront s'inscrire sur un cycle d'activité de cinq à six semaines (de petites vacances à petites vacances). L'inscription à l'activité sera laissée au choix de l'enfant. Les inscriptions seront à réaliser auprès du service Enfance-Jeunesse avant chaque début de cycle. Les activités seront laissées au choix de l'enfant et proposées tous les mercredis matin. Dans le prolongement des projets péri scolaires, les activités du Plan mercredi s'inscriront principalement autour de trois thématiques : le Sport, la Nature et la Culture. Les activités seront organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, en intégrant un aboutissement autour d'une réalisation finale en fonction de l'activité proposée. Les séances seront encadrées par du personnel municipal ou des intervenants extérieurs. Les ressources et les richesses du territoire seront priorisées.

8. Durée, évaluation et évolution du PEDT

8.1 La durée du PEDT

Le PEDT dure trois ans, période durant laquelle les acteurs éducatifs mettent en œuvre les moyens mis à disposition afin de répondre aux objectifs éducatifs relatifs à celui-ci.

Le Comité de Pilotage du projet restera mobilisé tout au long de la période pour la réalisation des objectifs fixés. Un plan d'action incluant une progressivité des objectifs permettra aux acteurs d'assurer un suivi des réalisations tout au long de la période.

8.2 L'articulation du PEDT avec les dispositifs existants

Une convention avec la CAF et la Convention Territoriale Globale qui reposent sur le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, par la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et des parents et surtout en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.
Ces conventions d'objectifs et de financement permettent le versement de prestations soutenant les activités périscolaires et extra scolaires :

La Convention Territoriale Globale un partenariat aux multiples enjeux

Autrefois appelé le Contrat Enfance-Jeunesse, la Convention territoriale globale n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

Dès septembre 2022, la démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire. Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans.

D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la CPAM, la MSA, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc. La convention territoriale globale (CTG) permet à tous les acteurs de participer au projet du territoire.

8.3 Le comité de pilotage et d'évaluation

Monsieur Le Maire, Bernard HENRY
Le Maire-Adjoint, Monsieur FENOCCHIO en charge des sports, de la jeunesse et des associations sportives
La Maire-Adjoint, Madame Sylvie VILLAFANE en charge des affaires scolaires de l'enfance et de la jeunesse
La Maire Adjoint, Madame Ophélie LEFEBVRE en charge des finances et des marchés publics
Le Maire-Adjoint, Monsieur Alain BOURDERAU en charge de la Culture
La conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires, Madame Céline GONZALEZ
Un représentant du SDJES 83
Un représentant de la CAF 83
La directrice générale des services, Madame Valérie VERHELST
La directrice de l'école élémentaire de la Ferrage, Madame Delphine DUTHOIT
Le directeur de l'école maternelle du Château, Monsieur Yoan ALLOUCH
La directrice de l'école maternelle de la Colombe, Madame Anne BARRECA
La directrice du Service Enfance-Jeunesse, Madame Audrey LOVARCO
Un représentant des parents d'élèves de chaque établissement scolaire
Un représentant de l'Education Nationale

Les commissions techniques :

- Les associations sportives et culturelles
- Les parents d'élèves
- Les équipes d'animateurs
- Les services techniques

Les acteurs du projet :

Mairie de FAYENCE
2, Place de la République 83 440 FAYENCE
04.94.39.15.00 et 04.94.39.15.01

Ophélie LEFEBVRE, Maire-Adjoint en charge des Affaires financières, Budget, Achats publiques et Economie
o.lefebvre@ville-fayence.fr

Sylvie VILLAFANE, Maire-Adjoint en charge des affaires scolaires de l'enfance et de la jeunesse
s.villafane@ville-fayence.fr

Alain BOURDERAU, Maire-Adjoint chargé de la Culture, Jumelage, Mémoire, Correspondant défense et Communication
a.bourderau@ville-fayence.fr

Philippe FENOCCHIO, Maire-Adjoint chargé du Sport, Associations, Jeunesse, Tourisme
p.fenocchio@ville-fayence.fr

Patrice DUMESNY, Maire-Adjoint chargé de la Sécurité, Cadre de vie, Quartiers, Commissions de sécurité
p.dumesny@ville-fayence.fr

Régine LAVERGNE, membre de la comission Enfance
r.lavergne@ville-fayence.fr

Christine CANALES, membre de la comission Enfance
c.canales@ville-fayence.fr

Audrey LOVARCO, Directrice du Service Enfance-Jeunesse
a.lovarco@ville-fayence.fr

Valérie VERHESLT, Directrice Générale des Services
v.verheslt@ville-fayence.fr

Céline GONZALEZ, Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires
c.gonzalez@ville-fayence.fr

Anita DUMESNY, Responsable de l'accueil périscolaire de l'école de la Colombe
a.dumesny@ville-fayence.fr

Justine CHESNEAU, Responsable de l'accueil périscolaire de l'école de la Ferrage et référente du Projet « les gestes qui sauvent et de premier secours »
j.chesneau@ville-fayence.fr

Badra TOUAOULA, Responsable adjointe de l'accueil périscolaire de l'école de la Ferrage et animatrice référente du club ados
b.touaoula@ville-fayence.fr

Laura CANALES, Responsable de l'accueil périscolaire de l'école du Château, Référente du projet « Sport à l'école »
l.canales@ville-fayence.fr

Anne BARRECA, Directrice de l'école de la Colombe
a.barreca@ville-fayence.fr

Célia MELGRANI, Directrice de l'école de la Ferrage
c.melgrani@ville-fayence.fr

Véronique CANALES, Animatrice Référente du projet « Anti Gaspi »
v.canales@ville-fayence.fr

Charlène RINAUDO, Animatrice Référente du projet « développement durable et jardins partagés »
c.rinaudo@ville-fayence.fr

Valérie GIORDANENGO, Référente du projet « développement de la pratique musicale »
v.giordanengo@ville-fayence.fr

Monique STALENQ, Référente de la restauration scolaire
m.stalenq@ville-fayence.fr